LETTRE

Ecrite à la Commiſſion intermédiaire des Etats de Dauphiné, par les Députés de cette Province à l'Aſſemblée Nationale.

MESSIEURS, c'eſt avec la plus vive inquiétude que nous venons d'apprendre le parti que vous avez pris, de convoquer, pour le 2 du mois prochain, les Etats de la Province, & leur doublement. Sans doute à la premiere nouvelle de la translation du Roi à Paris, vous avez cru que la liberté de ſa perſonne, & celle de l'Aſſemblée Nationale exigeoient, de la part des Provinces, une protection éclatante; le danger éminent de l'Etat a pu ſeul vous déterminer à ces meſures extrêmes; & à la diſtance où vous êtes des grands événemens qui ſe ſont paſſés, il n'eſt pas étonnant que la derniere criſe ſe ſoit préſentée à vos yeux ſous les couleurs les plus effrayantes. La connoiſſance plus exacte que vous avez pu acquérir depuis, a déjà vraiſemblablement fait changer votre réſolution; mais, dans l'incertitude où nous ſommes, nous croyons qu'il eſt de notre devoir de vous expoſer le véritable état des choſes, & de vous repréſenter l'inutilité & les dangers qui accompagneroient, dans le moment actuel, la convocation que vous avez cru devoir faire.

Le Roi & la famille Royale ſont à Paris : en tirant le rideau ſur les déplorables détails de l'événement qui les y a conduits, il demeure cependant un réſultat certain; c'eſt que le Roi, maître de venir à Paris, ou de ſe transférer dans un autre lieu, s'eſt déterminé par ſon propre choix & l'avis de la majorité de ſon Conſeil.

On a formé des conjectures sans nombre sur les causes qui avoient excité le mouvement de Paris ; mais, au milieu des versions contradictoires, il est quelques faits certains qui les expliquent naturellement ; les bruits répandus depuis quelque temps sur le départ du Roi pour Metz ; la fermentation excitée par l'arrivée d'un nouveau Régiment à Versailles ; les alarmes produites par les récits extraordinaires des repas qui avoient eu lieu entre les Gardes du Corps, les Officiers, & même les Soldats des Régimens qui se trouvoient à Versailles ; enfin, le changement subit de la couleur des cocardes par un grand nombre de personnes, qui avoient substitué la couleur noire ou blanche aux couleurs de la cocarde patriotique : toutes ces circonstances ont évidemment été les principaux mobiles de l'entreprise de Paris. Il n'est pas douteux que le défaut de pain, & le desir naturel que témoignoit depuis long-temps cette Ville, de voir ses pertes réparées par la présence du Roi, n'aient contribué à rendre le mouvement plus fort & plus universel ; mais aucune circonstance n'indique qu'il s'y soit mêlé des motifs & des intentions coupables. Non-seulement, au milieu du plus grand désordre, la personne du Roi, & toutes celles de la famille Royale, ont été respectées, mais, de la part d'un Peuple qui ne sait pas feindre, les témoignages d'amour & de respect ont constamment accompagné l'ivresse de son triomphe, & le sentiment de ses forces ; il n'est pas douteux qu'il n'ait cru sauver encore une fois la liberté publique, qu'il n'ait cru prévenir le départ du Roi, dans lequel tous les Citoyens appercevoient la ruine de l'Etat. Si quelque pensée coupable a pu s'y mêler ; si l'espoir d'effectuer pour la terreur l'éloignement du Roi & la dissolution de l'Assemblée, a fait mouvoir quelques ressorts secrets à l'appui de la fermentation populaire, la pureté d'intention qui animoit la masse du Peuple, ne leur a permis, ni d'opérer leur effet, ni même de se manifester.



Depuis ſon arrivée à Paris, le Roi a vu s'accroître chaque jour l'affection du peuple pour lui; la Reine a obtenu tous les égards qui ſont dûs à la dignité de ſon rang : l'un & l'autre témoignent, dans leur nouveau ſéjour, une ſatisfaction ſincere (1). Jamais peut-être l'impreſſion de la préſence des Rois ſur le peuple françois, ne s'eſt auſſi fortement manifeſtée qu'elle ne l'eſt ici depuis que Paris poſſede le Roi dans ſon ſein.

Quant à l'Aſſemblée Nationale, ſa tranſlation a été parfaitement libre, & rien, juſqu'à ce moment, n'eſt propre à l'en faire repentir. Elle ignoroit le parti que prendroit le Roi, lorſqu'elle s'en eſt déclarée inſéparable; mais elle ne doutoit pas qu'en quelque lieu qu'il fît ſon ſéjour, la plus conſtante réunion étoit, dans ces momens de criſe, le ſeul gage de la paix publique & du ſalut de la monarchie. Plus les liens du pouvoir étoient relâchés, plus les ſemences du déſordre étoient univerſellement répandues, & plus il étoit du devoir des Repréſentans de la Nation de demeurer intimement unis à ſon chef, de combiner leurs forces aux ſiennes, & d'aſſurer, par une communication habituelle, l'harmonie, l'enſemble & l'alliance qui, pour la conſervation de l'Etat, devoit régner entre les deux pouvoirs.

Si, lorſque le Roi eſt venu à Paris, l'Aſſemblée étoit reſtée à Verſailles, elle eût perdu tous ces avantages; & loin d'obtenir une plus grande ſûreté, elle l'auroit peut-être expoſée. Si elle ſe fût transférée à une grande diſtance, il n'eſt perſonne qui n'apperçoive à quelle ſuite de dangers la ſéparation qui s'établiſſoit expoſoit la deſtinée de l'Etat.

L'Aſſemblée a donc dû ſe transférer à Paris; elle l'a fait avec liberté, & cette liberté l'a ſuivie dans la Capitale.

---

(1) Le Roi a paſſé en revue, Dimanche dernier, la Milice Nationale de deux Diſtricts.

Toutes les diſpoſitions y ſont pour la paix ; les égards dûs aux Députés, la liberté néceſſaire à leurs délibérations ſont connus en ce moment de toutes les claſſes du Peuple. L'intérêt & l'exiſtance de cette grande ville tiennent immédiatement à la conduite qu'elle va tenir envers le Roi & l'Aſſemblée ; elle a obtenu leur préſence, il lui reſte à la conſerver. Aucune partie du royaume n'eſt auſſi fortement intéreſſé que Paris au rétabliſſement de l'ordre & au ſuccès de la conſtitution. Sa proſpérité fondée ſur l'indiviſibilité du Royaume, ſa fortune aſſiſe ſur la dette publique, ſa ſubſiſtance même dépendante des Provinces qui l'avoiſinent ; tout lui fait une néceſſité d'étouffer les ſemences de déſordres, & de prévenir ſoigneuſement l'animadverſion des Provinces : auſſi s'arme-t-elle de toutes les précautions qui doivent maintenir la paix. Il n'eſt rien qu'on ne faſſe pour éclairer & pour contenir la partie du Peuple, que de perfides ſuggeſtions pourroient faire agir contre ſon intérêt. Le bon ordre de la Milice, les Proclamations multipliées, l'activité de l'approviſionnement ſont également mis en uſage, & nous avons lieu d'eſpérer que tous les troubles ſont à leur terme. Mais ce qui doit ſur-tout, Meſſieurs, vous raſſurer, c'eſt que l'Aſſemblée Nationale ne délibérera qu'autant qu'elle ſera parfaitement libre ; du moment qu'elle éprouveroit quelque contrainte, elle ceſſeroit ſes délibérations. Une prompte tranſlation lui rendroit ſa liberté ; & ſi on prétendoit la retenir, c'eſt alors que le mouvement des Provinces ſeroit légitime & ſeroit certainement univerſel. Juſqu'à ce moment, c'eſt par la paix qu'elles doivent concourir à nos travaux ; c'eſt la paix ſeule & la confiance qui peuvent aujourd'hui les faire réuſſir ; & ce n'eſt pas après avoir acheté par tant de maux l'eſpoir d'une heureuſe régénération, qu'il faut s'expoſer à voir tout échoir par le déſordre qui réſulteroit

d'un zèle mal approprié aux circonſtances.

Vous n'êtes certainement pas à concevoir, Meſſieurs, combien l'Aſſemblée de la Province entraîneroit, dans ce moment, de dangers & d'inconvéniens, & combien ſeroit irréguliere la forme dans laquelle vous l'avez convoquée.

Cette convocation, faite ſans la participation du Roi, formellement preſcrite par nos Réglemens, ſans la participation de l'Aſſemblée légiſlative, actuellement en activité, porteroit un caractère d'inſurrection, que la néceſſité des circonſtances peut toujours ſeule légitimer.

L'Aſſemblée des Etats & du doublement ne ſauroit même remplir le but que vous avez pu concevoir : réduits par la loi de leur inſtitution à l'adminiſtration de la Province, les Etats n'ont point reçu le pouvoir de prononcer ſur ſa deſtinée politique, ſur ſes relations qui ne ſauroient appartenir qu'à une Aſſemblée générale & revêtue de pouvoir exprès. Le doublement n'a d'autres fonctions que de concourir avec les Etats à l'élection des Députés & cette fonction ayant été remplie, ſon caractère & ſa miſſion n'exiſtent plus; enfin, cette Aſſemblée, formée par les trois Ordres diſtincts & ſéparément élus, n'eſt plus admiſſible en ce moment à repréſenter la Province. La diſtinction politique des ordres a été abolie par les décrets de l'Aſſemblée Nationale, acceptés par le Roi. L'aſſemblée a ſi bien entendu donner à ce principe une exécution immédiate, qu'elle a proſcrit dès ce moment, parmi ſes Membres, la diſtinction des places & celles des coſtumes; elle a arrêté que les Suppléans à élire, pour remplacer les Députés abſens, ſeroient nommés ſans diſtinction par tous les Citoyens réunis. Comment, en cet état des choſes, la Province de Dauphiné pourroit-elle ſe croire repréſentée

par une Aſſemblée formée des trois Ordres diſtincts & ſéparément élus ? Les Membres du Clergé & de la Nobleſſe, envoyés par un petit nombre de Citoyens, pourroient-ils prétendre à former la majorité contre les Repréſentans des Communes ? Que réſulreroit-il donc de cette Aſſemblée, ſi ce n'eſt des conteſtations dangereuſes ſans aucun eſpoir de déciſion.

Certainement la province de Dauphiné, qui a porté les premiers coups à la funeſte diſtinction des Ordres, ne feroit pas aujourd'hui la ſeule Province à vouloir les conſerver.

L'Aſſemblée des Etats & du doublement ſeroit donc incompétente ſous tous les points de vue, & les réſolutions qu'elle prendroit, ne ſauroient enhager la Province.

Mais, Meſſieurs, toute autre Aſſemblée plus générale & plus régulière, n'en feroit pas moins en ce moment inutile & dangereuſe.

Il ne faut point ſe diſſimuler dans ces temps de trouble & d'anarchie, quand une foule d'intérêts particuliers lutent contre l'intérêt général, aſſembler les Citoyens ſans aucune correſpondance avec l'autorité royale, avec l'Aſſemblée légiſlative, c'eſt, au péril de la paix publique, mettre aux priſes les paſſions & les rivalités d'intérêts ; c'eſt donner aux ennemis de la révolution, les moyens d'exciter le déſordre ; c'eſt achever de briſer tous les liens qui réuniſſent entre elles les diverſes parties du corps politique ; c'eſt donner aux Provinces le funeſte exemple de chercher en elles-mêmes un centre de pouvoir qui les iſole les unes des autres ; c'eſt s'expoſer à voir naître entre elles les rivalités, le déſordre dans leur propre ſein, & une anarchie univerſelle, déchirer, diſſoudre, démembrer cette monarchie, ſi heureuſe par les ſervices réciproques de toutes ſes parties, ſi forte par leur réunion.

Non, Meſſieurs, vous n'avez certainement pas voulu courir ces dangers ; mais en y réfléchiſſant, vous les appercevrez tous. Ce n'eſt pas d'après notre opinion ſeule que nous en parlons, c'eſt d'après l'opinion générale. Les amis de la Conſtitution ſont effrayés du bruit de votre convocation ; les ennemis s'en réjouiſſent. Quelques-uns commencent à eſpérer que le déſordre

naîtra de la même Province à laquelle on a dû les premiers essais de la liberté ; vous ferez, Messieurs, disparoître cette espérance.

Quelle pourroit être, en ce moment, la nécessité d'une Assemblée ; déclareriez-vous Paris responsable de la personne du Roi & de l'Assemblée Nationale ? Cet arrêt est prononcé dans le cœur de tous les François, & Paris ne l'ignore pas. Protesteriez-vous contre les décrets qui seront rendus à Paris ? Quel motif auriez-vous si nous sommes libres, & si les résolutions que nous y prendrons méritent l'approbation de nos Commettans ? Protesteriez-vous contre les décrets qui sont déjà sortis de l'Assemblée ? L'adhésion d'une grande partie de la Province, & la satisfaction qu'ils ont excité par-tout dans la portion la plus nombreuse des Citoyens, ne nous laisse rien à craindre à cet égard. Nous sommes loin de former d'autres conjectures ; toute idée de séparation, toute idée de suspension d'impôts est trop éloignée de vos principes. Jamais l'état critique de la Patrie, n'exigea des Citoyens plus d'exactitude & de fidélité ; jamais il ne fut plus nécessaire de s'attacher au succès de la chose publique, & de l'affermir de tous les moyens. Les dauphinois ont donné les premiers l'exemple d'une union intime à la Monarchie; ils ont toujours senti qu'il valoit mieux être une Province respectée dans une Monarchie puissante & prospère, que de former auprès d'elle, un Etat à part, réduit à se défendre de sa conquête, par la protection de ses Ennemis. Eh bien ! le moment est venu d'éprouver ces sages dispositions, *nous nous faisons*, avons nous dit, *gloire d'être François & de remplir tous les devoirs attachés à ce titre.* Le plus pressant de ce devoir aujourd'hui, c'est d'éviter de remuer des semences de trouble, c'est de servir la France par notre calme, comme nous l'avons servie par notre courage.

Les pronostics de la révolution présentent-ils rien qui ne soit favorable, les droits des hommes récouvrés, la liberté publique alliée à une sage autorité, l'égalité naturelle, rétablie autant que l'ordre social peut le permettre, les campagnes soulagées des droits féodaux les plus onéreux ; & par la prochaine suppression des dîmes, le sort des Curés congruistes prêt à s'améliorer considérablement, la dette publique assûrée sans aucune surcharge pour les Peuples, les Contribuables déjà soulagés par l'imposition des privilégiés, & l'espoir d'une prochaine diminution dans

les impôts les plus onéreux, l'ordre des Finances prêt à renaître, des réformes immenſes déjà préparées, des loix importantes prêtes à mettre à exécution, les divers arrêtés du 4 Août, & l'inſtitution prochaine des Municipalités ſi univerſellement déſirées. Tant de biens auxquels nous ſommes prêts d'atteindre, ne doivent-ils pas nous encourager à ſupporter, avec calme & patience, ces momens d'orage? ne doivent-ils pas nous décider aux ſacrifices paſſagers qu'exige, en ce moment, la choſe publique? eſt-il quelque raiſon qui puiſſe diminuer la confiance des Citoyens dans l'Aſſemblée Nationale? Toutes ſes réſolutions ne continuent-elles pas à aſſûrer la Liberté, à ſoulager les claſſes les moins fortunées?

Lorſque tous les événemens paſſés vous aſsûrent que les périls & les difficultés peuvent bien ralentir ſa marche mais ne peuvent ni la contraindre, ni l'arrêter; lorſqu'il eſt devenu ſi important qu'elle achève promptement ſon ouvrage, vous ſoutiendrez certainement ſes opérations par le concert qu'elle attend de vous. Les diſpoſitions ſans leſquelles rien ne peut proſpérer aujourd'hui, ſont la plus grande tranquillité, le paiement régulier des impoſitions, & la confiance dans les efforts du Roi & de l'Aſſemblée Nationale.

D'après ce tableau fidèle de l'état des choſes, nous vous ſupplions de vouloir bien, Meſſieurs, révoquer, le plutôt poſſible, la convocation des états du doublement.

Nous ſommes, avec reſpect, Meſſieurs, vos très-humbles & obéiſſans ſerviteurs, les Députés de la Province de Dauphiné à l'Aſſemblée Nationale.

L'abbé de la Salcette, le marquis de Blacon, la Blache, Lacour, d'Ambezieux, Piſon, Bérenger, Barnabe, Bertrand de Montfort, Chabroud, Bignan, Blancard, Allard du Plantier.

De l'Imprimerie de Veuve HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame à la Croix d'or.